## Objet de l'enquête :

## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VEZ

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

Arrêté en date du 18 décembre 2021 de Monsieur Thiery Michalowski, Maire de Vez

### Commissaire-enquêteur:

Par ordonnance du Tribunal Administratif d'Amiens en date du 9 novembre 2021, M<sup>me</sup> Frédérique FAGES a été désignée commissaire enquêteur.

### Durée de l'enquête :

Dates d'ouverture : du lundi 27 décembre 2021 au samedi 29 janvier 2022 inclus

#### Siège de l'enquête :

Mairie de Vez, 21 bis rue de la Croix-Rebours, 60117 VEZ

Jours et heures habituels d'ouverture au public : les lundi et jeudi de 17h à 19h, et le samedi de 10h00 à 12h00

# Réception du public par le commissaire-enquêteur en mairie de Vez

- ➤ Le jeudi 30 décembre 2021 de 16h30 à 18h30
- ➤ Le samedi 15 janvier 2021 de 10h00 à 12h00
- > Le samedi 29 janvier 2022 de 10h00 à 12h00

### Registre d'enquête n°1/1:

Comportant 50 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées au commissaire-enquêteur par voie postale en mairie de Vez, ou par voie électronique à l'adresse vez. enquete plu@orange.fr

### Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur :

Seront tenus à la disposition du public aux heures et jours habituels d'ouverture du secrétariat dès leur réception à la mairie de Vez dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique et pour une durée d'un an, et seront publiés sur le site internet de la CCPV <a href="https://www.cc-paysdevalois.fr/votre-communaute-de-communes/le-territoire/vez/">https://www.cc-paysdevalois.fr/votre-communaute-de-communes/le-territoire/vez/</a>

Paraphe du Commissaireenquêteur

### **RAPPEL**

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces rappelées ci-après :

## 🜣 une chemise pièces administratives (pièce n°1) comprenant :

- L'arrêté de mise à l'enquête publique
- La note de présentation en application de l'article R. 123-8 (2° et 3°) du Code de l'Environnement
- ♦ La délibération tirant le bilan de la concertation
- ♦ La liste des destinataires des Consultations
- ☼ Les avis résultant des Consultations :
  - l'avis de la DDT 60 (Direction Départementale du Territoire)
  - l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) du 19 juillet 2021,
  - l'avis de la <u>Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF),</u>
  - l'avis de la <u>Préfecture de l'Oise</u> (Direction Départementale des Territoires), complété par l'avis de <u>l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine,</u>
  - l'avis de la Communauté de Communes du Pays de Valois.
  - l'avis du Conseil Départemental de l'Oise.
  - l'avis de la <u>Chambre d'Agriculture de l'Oise</u>,
  - ◆ l'avis du <u>Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de</u> l'Automne,
  - L'avis du réseau du transport de Gaz de France (GRT Gaz)
- Le compte rendu des avis des Personnes Publiques Associées
- 🖔 Les textes régissant l'enquête publique
- 🕏 un registre d'enquête publique (pièce n°2) destiné à recevoir les observations du public,

Paraphe du Commissaireenquêteur



w un dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal (pièce n°3) en date du 23 janvier 2021 comprenant :

- ➤ Une chemise pièces administratives (document n°1) comportant la délibération arrêtant le projet de PLU.
- ➤ Un rapport de présentation (document n°1.2) comportant 164 pages,
- ➤ un dossier évaluation environnementale (document 1.3) comportant 58 pages
- ➤ Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (document n°2) comportant 17 pages

Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (document n°3 OAP) comportant 15 pages.

- ➤ Un règlement (document n°4) composé d'un règlement écrit n°4 comportant 60 pages, de deux plans de découpage en zones n°5.1, 5.2,
- ➤ Une annexe (document n°6) « servitudes » composée d'un cahier des servitudes n°6.1 comportant 14 feuillets, et d'un « plan des servitudes 6.2 » , des plans 6.3 « plan des risques et contraintes » 1, 2, 3,
- > une annexe concernant Un recueil des risques et contraintes comportant 90 feuillets
- > une annexe, Une notice sanitaire 6.5 comportant 103 pages
- d'un plan du réseau d'eau pluviales, une carte de zonage assainissement des eaux usées en 2 pages
- > une annexe comportant un dossier des carte des aléas « note de présentation » composé de 127 pages
- ➤ une annexe concernant les « fiches des cavités annexe photographique » composée de 66 pages
- une annexe sur les documents administratifs (document 6.10) composés de 3 pages
- ≻Enfin une annexe sur la synthèse des avis des personnes publiques associées et modifications envisageables après enquête publique composée de 42 pages
- ▶d'un plan du réseau d'eau potable, une carte du bourg du village
- >d'un plan du réseau d'eau potable, une carte côté Nord du village
- >d'un plan du réseau d'eau potable, une carte côté Sud du village

Je soussigné, Thiery Michalowski, maire de Vez, déclare avoir ouvert ce jour le présent registre destiné à recevoir pendant 34 jours (trente quatre *jours*) du lundi 27décembre 2021 au samedi 29 janvier 2022 inclus les observations du public.

De plus, j'atteste de la composition du présent dossier d'enquête publique comme détaillé ci-avant.

A Vez, le 20 décensore 2021

Thiery Michalowski Maire.

Paraphe du Commissaireenquêteur

FF

# PREMIERE JOURNEE

Le 2	7 / 12 / 2021 de heures à heures
0	uverture de l'enquête publique. Du 27 au 30/12: personn no s'est déplace
	PREMIÈRE RGRANIONCE
De	16hà 19h
le :	6/12/201 CADET Vincent
	Concernant la parcelle 2B6-
1	e demande que la parcell ZB6
Ď	in classic in some agreede et man en gont
- 0	s'comme il est prieve sur le projet milial
C	qui carrespont a l'ain de la commune
apri	s l'aver de la chambre d'agricultur
ceci	me permettrat eventuellement de déplacer les
bat	ment d'explaitation qui sont ackeellement
site	es au centre du Village.
	3
	1 01 00 0 0 0 110 1
Cox	unant l'OAP 202 le fait de over une zone
1	senises sisque avec l'evolution des réglementations
(2	NT) de creer des contraintes seu les parcelles
C	tiques que j'explaite (il renait peut être
	licieure de renincapre de ces contraintes
0	NT : Zone non Traitée
2	1) - Zone har traye
MI	121 - Panale MEthous Nathra
941.	Ventication for huntillo et Native 2000
	VINCATED TOPE TOPE
La	permanera se tomine à 15h, deuxo personne se son deplacent
bsv	I as At to Plu
1	le commencin experteu